

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 089-200039642-20240926-72_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents :</u> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Absents avant donné pouvoir :</u> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel a donné pouvoir à M. DICHE Jean Marc (Ancy le Franc); <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique a donné pouvoir à M. DURAND Olivier (Dyé); <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc a donné pouvoir à M. DURAND Thierry (Cruzy le Chatel); <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude (Flogny la Chapelle); <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel a donné pouvoir à M. MENARD José (Lézennes); <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. DE PINHO José (Cry-sur-Armançon); <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie (Tonnerre); <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis (Nuits sur Armançon); <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. Goux Jean-Luc (Pacy-sur-Armançon); <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric a donné pouvoir à M. ROY Yohan (Tanlay); <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal; Mme ELBACHIR Nicole a donné pouvoir à M. PONSARD José (Vireaux); M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. MURAT Olivier (Aisy-sur-Armançon); M. ROBERT Christian a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie (Tonnerre); Mme TOULON Sylviane a donné pouvoir à Mme BAILICHE Bahya (Tonnerre)
<u>Nombre de conseillers :</u> - En exercice : 74 - Présents : 46 - Absents : 28 - Pouvoirs : 15 - Votants : 61	<u>Absents excusés :</u> <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent; <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tissei</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
<u>Délibération n° 72-2024</u>	<u>Absents non excusés :</u> <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Tonnerre</i> : M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine <u>Secrétaire de séance :</u> M. PROT Dominique <u>Date de convocation :</u> 20 septembre 2024

Objet :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Services à la personne :

Vu les enjeux liés à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité sur le territoire de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB),

SANTE

*Réflexion sur la création
d'un centre de santé en
partenariat avec l'ARS et le
Centre Hospitalier de
Tonnerre*

Considérant la nécessité d'une offre de santé renforcée, pour répondre aux attentes croissantes des habitants et pallier les difficultés d'accès aux soins,

Considérant l'intérêt exprimé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour renforcer l'offre de soins de proximité sur notre territoire, et l'opportunité de travailler en synergie avec le Centre Hospitalier de Tonnerre,

Considérant que la mise en place d'un centre de santé, évoquée dans les échanges préliminaires avec l'ARS, pourrait répondre aux besoins croissants des habitants en matière de santé, tout en apportant une solution pérenne pour améliorer l'accès aux soins,

Considérant qu'il est impératif d'évaluer précisément les aspects financiers, techniques, et organisationnels avant toute prise de décision définitive,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

60	pour
0	contre
1	abstention

ENTERINE le lancement d'une réflexion structurée et approfondie concernant la création d'un centre de santé sur le territoire de la CCLTB, en partenariat avec l'ARS et le Centre Hospitalier de Tonnerre.

MANDATE le Président de la CCLTB pour poursuivre et intensifier les discussions avec l'ARS et le Centre Hospitalier de Tonnerre, en vue d'établir un cadre partenarial clair et une évaluation précise des modalités de mise en œuvre de ce projet et notamment les coûts de fonctionnement, les financements envisageables, et les conditions de viabilité économique et sociale du projet.

PRECISE que cette délibération n'engage pas la CCLTB dans la réalisation immédiate du projet et qu'une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Communautaire, le moment venu, pour acter la concrétisation du projet, en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité et des conditions de partenariat établies.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. PROT Dominique



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).